



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 29464

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la qualité du diagnostic prénatal. Le récent ouvrage publié par l'Inserm, intitulé Diagnostic prénatal : pratiques et enjeux, relève qu'il existe une très grande hétérogénéité de la qualité du dépistage d'éventuelles anomalies ou malformations foetales. Par manque de réelle formation au diagnostic prénatal de certains médecins pratiquant l'échographie, la surestimation des risques encourus par le futur enfant conduit à multiplier les démarches à risques pour les femmes enceintes. L'étude de l'Inserm relève en particulier les dangers liés à l'amniocentèse qui consiste en un prélèvement du liquide amniotique avec une aiguille passant au travers de la paroi abdominale et l'utérus. Ainsi, l'amniocentèse conduirait à la perte d'un fœtus ne présentant aucune anomalie chromosomique pour trois anomalies dépistées. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin d'améliorer la formation des médecins au diagnostic prénatal pour éviter aux femmes enceintes d'avoir recours trop systématiquement à des examens plus poussés et parfois dangereux.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et de la protection sociale a été appelée sur l'hétérogénéité de la qualité du dépistage prénatal due notamment à la formation inégale des échographistes effectuant ces diagnostics. Dans le souci d'améliorer la qualité de ces actes et d'apporter des garanties sur la formation des professionnels, qu'ils soient radiologues, gynécologues obstétriciens, sages-femmes ou généralistes, le comité technique national d'échographie de dépistage prénatal a été créé en 2002, consécutivement à l'arrêt Perruche. Ce comité est chargé notamment de faire des propositions pour améliorer la formation continue des échographistes. En ce qui concerne la formation initiale en échographie, il existe depuis 1997 un diplôme unique, le diplôme interuniversitaire national d'échographie, quelle que soit la filière. Le comité s'est aussi attaché à définir des comptes rendus standardisés et une imagerie minimum pour les trois examens de dépistage recommandés pour une grossesse normale. Dès que le comité aura finalisé ses propositions, celles-ci devraient être largement diffusées et accessibles sur internet. La mise en place de l'évaluation des pratiques professionnelles en médecine libérale dont les URML et l'ANAES sont chargées d'assurer la diffusion, contribuera également à cette démarche d'amélioration de la qualité du diagnostic prénatal.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29464

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9152

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4303